

COLLECTION

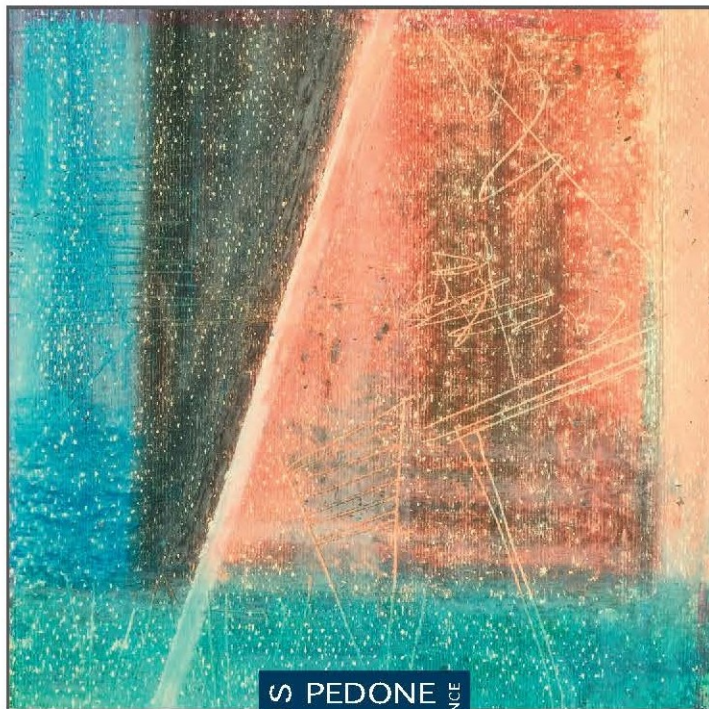
IREDIES
ECOLE DE DROIT DE LA SORBONNE

DOCTRINE(S)

Pierre-Marie Dupuy

**ORDRE JURIDIQUE
ET
DESORDRE INTERNATIONAL**

PREFACE DE DENIS ALLAND



EDITIONS PEDONE
13 RUE SOUFFLOT
75005 PARIS FRANCE

PRÉFACE

POUR L'AMOUR DE L'UNIVERSEL

Fidèle aux objectifs assignés à la collection dans laquelle il paraît, le livre que voilà regroupe des études choisies par l'auteur parmi ses nombreux écrits, au prix de quelques renoncements de sa part un peu douloureux, probablement, si l'on veut lire entre les lignes de son avant-propos ou, tout simplement, se mettre à la place de tout auteur auquel est demandée une sélection drastique dans la production d'une vie. Il en résulte une quinzaine d'articles de diverses longueurs divisée en quatre thèmes sélectionnés à raison de la vertu qui leur est prêtée, à juste titre, d'une bonne résistance à la corrosion du temps : des réflexions sur l'ordre juridique international, la justice internationale, la responsabilité et – sous le thème « Perspectives élargies » – quelques vues empreintes d'une densité doctrinale plus prononcée. « Plus » prononcée, en effet, car il n'est aucun de ces articles qui ne soit pas rattachable à une œuvre doctrinale, de celle où la volonté de « penser » l'emporte sur celle, largement illusoire de surcroît, de « décrire ». Et sans aucun doute la publication de cet ouvrage va-t-elle fournir à ses lecteurs matière à réflexion.

Comme je l'ai écrit à propos d'un autre livre publié dans cette même collection, dans la marée éditoriale et numérique dont nous sommes accablés, il arrive aux lecteurs les plus assidus de laisser passer, faute de temps bien souvent, par négligence ou procrastination quelquefois, d'excellents textes qu'ils découvrent avec un retard qui trouble leur plaisir du vague sentiment d'être trop longtemps passés à côté de « quelque chose ». Aussi est-ce une des vertus de cette collection « Doctrine(s) » que d'offrir la satisfaction de retrouver des textes connus – mais que nous n'avions pas de raison particulière, en ce jour précis où nous ouvrons le volume que l'on a dans les mains, d'aller rechercher en remuant des mélanges, exhumant des colloques ou remontant le cours toujours plus allongé de nos revues – ainsi que l'opportunité de découvrir ceux qui nous avaient échappés.

La lecture et la relecture d'ensemble nous permet le rappel de certains débats – encore vifs naguère, songeons au « crime international de l'Etat » dont il est longuement question ici : le rappel de ces discussions est toujours opportun dans la mesure où elles ne cessent de se prolonger aujourd'hui de

façon plus ou moins souterraine. Cette lecture est aussi et surtout l'occasion de se forger ce que l'on peut appeler, de façon délibérément vague, une « impression d'ensemble » à ce qui s'offre désormais comme une œuvre, avec l'inévitable part de fiction propre au regard rétrospectif.

De cette œuvre, même partielle et réduite à un choix d'articles, il serait vain et surtout inutile de vouloir rendre compte : on ne saurait raisonnablement doubler un livre d'un commentaire sur le livre d'un maître et l'on ne saurait dire mieux que l'auteur ce que l'auteur a dit. Dans ces conditions, l'agaçante question de savoir à quoi peut bien servir une préface ne manque pas de se poser. Nombreux sont les préfaciers qui – dans l'intuition feinte ou réelle de leur propre vanité – se sont interrogés sur ce point. De même, il est bien rare que les conclusions ne disent rien de l'art symétrique mais tout aussi difficile de conclure, ce qui ne manque d'ailleurs pas d'attirer imprudemment l'attention sur la plus ou moins grande virtuosité avec laquelle cet embarras est surmonté. Rien de tout cela ici où, dans les quelques lignes qui suivent, sont brièvement exprimées quelques-unes des réflexions tirées de la relecture de cet ensemble d'articles.

La préface peut servir à présenter un auteur : la chose est évidemment hors de propos ici car dans le monde des internationalistes il n'est personne qui ignore le nom de Pierre-Marie Dupuy. La préface peut avoir pour fonction de faire le récit biographique censé avoir conduit, selon les meilleures traditions littéraires et les collections classiques de type « Sa vie, son œuvre », à la production de cette dernière. A supposer réunies les compétences pour le composer, il faudrait certainement renoncer à l'idée d'un tel récit, qui semblerait sans doute étrange ici au regard des usages académiques les plus courants et les plus respectables. Cette orientation subjective prêterait de surcroît le flan à la profonde remarque esquissée par Paul Valéry dans ses Mauvaises pensées, selon laquelle ceux qui portent en eux quelque chose de grand ne l'attachent pas à leur personne, de sorte que le biographe qui se consacre à tirer cette grandeur de « quantité de communes petites et de misères inévitables et universelles » fait en somme « l'inverse de ce qu'a voulu faire toute la vitalité [...] qui s'est dépensée contre ce que la vie impose de viles ou monotones similitudes à tous les organismes et de diversions ou d'accidents improductifs à tous les esprits ». Il est d'autant moins utile d'insister sur cet aspect que la fonction de la préface s'offre dans toute sa simplicité lorsque l'on se place du point de vue qui seul devrait compter ici : celui du lecteur.

AVANT-PROPOS

Il n'est pas facile d'extraire de plus d'une centaine d'articles, amassés au cours des années, à peine plus d'une quinzaine d'entre eux pour donner une idée des préoccupations doctrinales d'un auteur. La difficulté est sans doute d'autant plus grande lorsque l'on est soi-même cet auteur. Alors, on tente de prendre un peu de recul et de se dire, à la suite d'Arthur Rimbaud, que « 'je' est un autre » ! Force est alors de constater qu'à moins de dispersion thématique excessive et de longueurs insoutenables pour ce qui n'est, après tout, qu'une republication, il faudra se résoudre à renoncer à bien des textes auxquels on était attaché sans forcément que ce soit toujours pour des raisons totalement subjectives.

On trouvera par conséquent ci-après le résultat d'un choix fondé sur l'idée selon laquelle, s'adressant à des aspects de technique, de théorie voire de philosophie du droit, les articles ainsi retenus ont peut-être un peu mieux résisté à la marche inexorable du temps, certains d'entre eux, le dernier notamment, étant de toute façon récents. C'est ainsi qu'un grand nombre d'articles relatifs au droit international de l'environnement, en particulier, n'ont finalement pu trouver leur place ici : un seul a été maintenu, précisément pour permettre de mesurer ce qui reste d'actualité et ce qui a changé depuis lors, en particulier grâce à l'accord de Paris de décembre 2015 sur la protection du climat à l'échelle globale.

On ne devra de toute façon jamais oublier, si on lit tout ou partie de cette sélection, qu'elle est par définition composée d'écrits élaborés à des moments et dans des contextes différents ; quoiqu'il en soit, pour répondre à la loi du genre, ils ont, pour l'essentiel, été reproduits sans mises-à-jour.

Il a également paru nécessaire de regrouper principalement ces articles autour d'un thème commun, même si cela est sans doute moins vrai pour ceux apparaissant dans la dernière partie du livre. Au risque de recouper de près celui du cours général que j'ai eu le privilège de donner en l'an 2000 à l'Académie de droit international de La Haye (publié sous le tome 297-2002), j'ai finalement choisi de revenir sur l'étude de l'ordre juridique international dont le juge international est en principe le gardien mais dont

AVANT-PROPOS

trop d'internationalistes, notamment hors du cadre européen, n'ont découvert qu'il existait que pour dire qu'il était « fragmenté ».

Si la mention du « désordre international » est notée dès le titre d'un livre qui n'en parle qu'indirectement, c'est seulement pour rappeler que l'existence indubitable de cet ordre juridique ne parvient que très imparfaitement à réguler la conduite des Etats ; ce constat réaliste n'intéresse sans doute ici que sous l'angle de la responsabilité internationale en tant qu'institution juridique destinée à tirer les conséquences normatives de l'accomplissement d'un fait illicite ; il rappelle aussi les limites du droit dont l'efficacité est elle-même tributaire de facteurs qui lui demeurent extérieurs ; il témoigne enfin du fait que l'internationaliste ne doit pas s'enfermer dans un univers purement normatif en oubliant d'ouvrir la fenêtre pour constater quelle est la réalité des relations internationales.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	3
Sommaire	5
Préface :	
Pour l'amour de l'universel	7
Avant-propos	19

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Le droit comme langage convenu. Hommage à un illustre grammairien du droit »	23
<i>in Liber amicorum Professor Christian Dominicé in honour of his 80th birthday. Perspectives of international law in the 21st century, Leiden, Brill/Martinus Nijhoff, 2012, pp. 1-9. Les éditions Brill sont remerciées pour avoir aimablement autorisé la republication de cet article.</i>	

PREMIÈRE PARTIE :

SUR LES ORIGINES, CARACTÈRES ET FINALITÉS DE L'ORDRE JURIDIQUE INTERNATIONAL

« Quelques réflexions sur les origines historiques de l'ordre juridique international »	31
<i>in Liber amicorum Peter Haggemacher. The roots of international law/Les fondements du droit international, Leiden, Brill/Martinus Nijhoff, 2014, pp. 387- 403. Les éditions Brill sont remerciées pour avoir aimablement autorisé la republication de cet article.</i>	
« Retour sur la théorie des sujets du droit international »	47
<i>in Studi di diritto internazionale in onore di Gaetano Arangio-Ruiz, Naples, Editoriale scientifica, 2004, pp. 71-84. Les éditions Editoriale scientifica sont remerciées pour avoir aimablement autorisé la republication de cet article.</i>	
« L'enfer et le paradigme : libres propos sur les relations du droit international avec la persistance des guerres et l'objectif idéal du maintien de la paix »	59
<i>in Mélanges offerts à Hubert Thierry. L'évolution du droit international, Paris, Pedone, 1998, pp. 187-200.</i>	

TABLE DES MATIÈRES

- « La Communauté internationale. Une fiction ? » 75
in Droit du pouvoir, pouvoir du droit. Mélanges offerts à Jean Salmon, Bruxelles, Bruylant, 2007, pp. 373-396. Les éditions Larcier-Bruylant sont remerciées pour avoir aimablement autorisé la republication de cet article.
- « Considérations élémentaires sur la ‘vie privée’ des Etats » 97
in Essais en l’honneur de Joe Verhoeven. Les limites du droit international, Bruxelles, Bruylant, 2014, pp. 47-55. Les éditions Larcier-Bruylant sont remerciées pour avoir aimablement autorisé la republication de cet article.

DEUXIÈME PARTIE :

SUR CERTAINES DES LIMITES

QUE LA JUSTICE INTERNATIONALE IMPOSE À SA JURISPRUDENCE

- « Le juge et la règle générale » 107
RGDIP, 1989, n° 3, pp. 569-598.
- « Crimes sans châtements ou mission accomplie ? » 131
RGDIP, 2007, n° 2, pp. 243-257.
- « Le droit des Nations Unies et sa pratique dans la jurisprudence de la Cour internationale de Justice » 147
in SFDI (dir.), La pratique et le droit international, Colloque de Genève, Paris, Pedone, 2004, pp. 139-157.
- « Le *jus cogens*, les mots et les choses. Où en est le droit impératif devant la Cour internationale de Justice près d’un demi-siècle après sa proclamation ? » 171
in Mélanges offerts à Charles Leben. Droit international et culture juridique, Paris, Pedone, 2015, pp. 77-100.

TROISIÈME PARTIE :

SUR LA RESPONSABILITÉ

- « Responsabilité » 201
in D. Alland, S. Rials (dir.), Dictionnaire de la culture juridique, Paris, PUF, 2003, pp. 1341-1347. Les éditions des Presses Universitaires de France sont remerciées pour avoir aimablement autorisé la republication de cet article.
- « Quarante ans de codification du droit de la responsabilité internationale des Etats. Un bilan » 215
RGDIP, 2003, n° 2, pp. 305-348.

**QUATRIÈME PARTIE :
PERSPECTIVES ÉLARGIES**

- « Où en est le droit international de l'environnement à la fin du siècle ? » .. 263
RGDIP, 1997, n° 4, pp. 873-903.
- « Vattel et le droit des traités » 291
*in V. Chetail, P. Haggemacher (dir.), Le droit international de Vattel
vu du XXI^{ème} siècle/ Vattel's International Law in a XXIst century perspective,
Leiden, Brill/Martinus Nijhoff, 2011, pp. 151-166. Les éditions Brill-Nijhoff sont
remerciées pour avoir aimablement autorisé la republication de cet article.*
- « Le concept de société civile internationale : identification et genèse » ... 311
*in H. Gherari, S. Szurek (dir.), L'émergence de la société civile internationale.
Vers la privatisation du droit international ?, Paris, Pedone, 2003, pp. 5-22.*
- « Entre le retour à Kant et son dépassement » 327
*in O. de Frouville (dir.), Le cosmopolitisme juridique, Paris, Pedone, 2015,
pp. 431-442.*
- « L'avenir des droits de la personne. Perte de sens ou oubli de
l'essentiel ? » 347
*in Mélanges en l'honneur du Professeur Emmanuel Decaux. Réciprocité et
universalité – Sources et régimes du droit international des droits de l'homme,
Paris, Pedone, 2017, pp. 1149-1158.*

Comment comprendre l'architecture du droit international qui repose sur de grands principes unificateurs gardés par le juge international, mais embrasse une multitude de normes et systèmes qui tendent au contraire à le fragmenter ? Tel est l'un des principaux sujets de réflexion de Pierre-Marie Dupuy qu'on trouve développé dans plusieurs articles de ce recueil qui révèlent une constance admirable que son Cours général à l'Académie de droit international avait mise en évidence et qui justifient le titre de cet ouvrage qui, cependant, ne se limite pas, loin de là, à ce questionnement mais offre au lecteur un florilège d'écrits qui relèvent tant de la technique que de la théorie, de l'histoire et de la philosophie du droit. Il y a en somme une unité de pensée de l'auteur dans la diversité de ses objets d'attention et analyses.

Un autre facteur d'unité remarquable est le fait que l'auteur n'entend pas, ni n'a jamais entendu, s'enfermer dans une étude purement juridique du seul univers juridique international. Trop conscient que, s'il existe bien un ordre juridique international, le monde est plongé dans un désordre politique international, Pierre-Marie Dupuy ne cesse de réfléchir à cette inadéquation entre cet ordre juridique et ce désordre politique, entre une promesse de paix et d'humanité et la prévalence des conflictualités. Il s'agit de montrer, d'une part, que celle-ci n'est pas si importante que certains se plaisent à le dire, le droit international s'adaptant à ce qui lui est extérieur, et surtout d'accepter de traiter le droit international pour ce qu'il est, un système dont l'efficacité est tributaire de facteurs qui lui sont extérieurs et de l'analyser au regard de ceux-ci. Pierre-Marie Dupuy n'a jamais pu se contenter de décrire le droit international, mais invite toujours à le comprendre sans hésiter à le critiquer et simultanément à en découvrir les promesses. Et s'il veut croire à ces dernières, passant incessamment du monde des idées à celui de la pratique, l'auteur reste lucide et montre leurs limites, comme pour mieux les dépasser.

Pierre-Marie Dupuy est membre de l'Institut de droit international et professeur émérite de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas. Il a été professeur dans diverses universités étrangères, en particulier à l'Institut universitaire européen de Florence ainsi qu'à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Auteur de nombreux ouvrages, il a parallèlement exercé une très riche activité de praticien. La Manley Hudson Medal lui a été décernée en 2015 par l'American Society of International Law.

Collection fondée par Emmanuelle Jouannet, professeur
à l'école de droit de Sciences Po Paris et dirigée
par Jean Matringe, professeur à l'école de droit de la Sorbonne.

COLLECTION



9 782233 008763

ISBN 978-2-233-00876-3

42 €

Illustration couverture : Pierre-Marie Dupuy

DOCTRINE(S)

Comment comprendre l'architecture du droit international qui repose sur de grands principes unificateurs gardés par le juge international, mais embrasse une multitude de normes et systèmes qui tendent au contraire à le fragmenter ? Tel est l'un des principaux sujets de réflexion de Pierre-Marie Dupuy qu'on trouve développé dans plusieurs articles de ce recueil qui révèlent une constance admirable que son Cours général à l'Académie de droit international avait mise en évidence et qui justifient le titre de cet ouvrage qui, cependant, ne se limite pas, loin de là, à ce questionnement mais offre au lecteur un florilège d'écrits qui relèvent tant de la technique que de la théorie, de l'histoire et de la philosophie du droit. Il y a en somme une unité de pensée de l'auteur dans la diversité de ses objets d'attention et analyses.

Un autre facteur d'unité remarquable est le fait que l'auteur n'entend pas, ni n'a jamais entendu, s'enfermer dans une étude purement juridique du seul univers juridique international. Trop conscient que, s'il existe bien un ordre juridique international, le monde est plongé dans un désordre politique international, Pierre-Marie Dupuy ne cesse de réfléchir à cette inadéquation entre cet ordre juridique et ce désordre politique, entre une promesse de paix et d'humanité et la prévalence des conflictualités. Il s'agit de montrer, d'une part, que celle-ci n'est pas si importante que certains se plaisent à le dire, le droit international s'adaptant à ce qui lui est extérieur, et surtout d'accepter de traiter le droit international pour ce qu'il est, un système dont l'efficacité est tributaire de facteurs qui lui sont extérieurs et de l'analyser au regard de ceux-ci. Pierre-Marie Dupuy n'a jamais pu se contenter de décrire le droit international, mais invite toujours à le comprendre sans hésiter à le critiquer et simultanément à en découvrir les promesses. Et s'il veut croire à ces dernières, passant incessamment du monde des idées à celui de la pratique, l'auteur reste lucide et montre leurs limites, comme pour mieux les dépasser.

Pierre-Marie Dupuy est membre de l'Institut de droit international et professeur émérite de l'Université Paris 2 Panthéon-Assas. Il a été professeur dans diverses universités étrangères, en particulier à l'Institut universitaire européen de Florence ainsi qu'à l'Institut de hautes études internationales et du développement à Genève. Auteur de nombreux ouvrages, il a parallèlement exercé une très riche activité de praticien. La Manley Hudson Medal lui a été décernée en 2015 par l'American Society of International Law.

Collection fondée par Emmanuelle Jouannet, professeur
à l'école de droit de Sciences Po Paris et dirigée
par Jean Matringe, professeur à l'école de droit de la Sorbonne.

COLLECTION

Illustration couverture : Pierre-Marie Dupuy

DOCTRINE(S)

Pierre-Marie Dupuy - ORDRE JURIDIQUE ET DESORDRE INTERNATIONAL

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie:
+33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - **42 € l'ouvrage, nous consulter pour un envoi par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
 Règlement sur facture

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Référence : ISBN 978-2-233-00876-3

Cryptogramme

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville Pays.....